

## Devoir Maison n°2 : Ethique vie et mort



La morale impose de faire le bien, elle est impérative, normative, récompense ou sanctionne	
La déontologie est une réflexion qui repose sur les valeurs humaines.	
L'éthique c'est toujours le fruit d'une réflexion collective et individuelle.	
C'est les règles morales qui ont créé les réflexions éthiques.	
La bioéthique c'est l'éthique des sciences de la vie.	
La bioéthique n'évolue pas dans le temps et dans l'histoire.	
La bioéthique repose sur 5 principes fondamentaux.	
La non malfeasance est un des principes de la bioéthique.	
La rigueur peut être dissociable de l'éthique.	
L'altérité c'est le respect de l'existence de l'autre et la reconnaissance de sa différence.	
La dignité selon le sens ontologique est intangible.	
La dignité d'élégance c'est ne pas être un poids pour autrui.	
La nouvelle loi de bioéthique date de 2011.	
Parmi les modifications apportées en 2011 on retrouve en autre : susciter l'adhésion aux principes fondamentaux.	
Une cellule a trois fonctions.	
Le cœur est un organe complexe.	
La spiritualité est anatomiquement explicable.	
La définition classique de la mort d'un individu est la mort cérébrale.	
En 1959 on utilise le terme de mort cérébrale.	
La mort encéphalique est la destruction réversible de toutes les structures de l'encéphale.	
Parmi les conditions préalables au prélèvement d'organe la personne ne doit pas être en hypothermie profonde.	
Chez un sujet en état de mort encéphalique le cœur ne bat plus.	
La ventilation est spontanée chez quelqu'un en état de mort encéphalique.	
Parmi les défis pour garder des organes de qualité on retrouve le défi métabolique.	
La greffe la plus fréquente est celle du cœur.	
Le principe d'équité et l'absence de droit patrimonial font partie des principes fondamentaux des lois de bioéthique.	
Le judaïsme ne reconnaît pas la notion de ME.	
Ce qui prime dans toutes les religions c'est l'acte d'égoïsme et de solidarité sociale.	
En 1984 les ventes d'organes sont interdites aux US et en Europe	